

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 221

présenté par

M. Juvin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller,
Mme Louwagie, M. Neuder, Mme Valentin, M. Viry, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Boucard,
M. Dive, M. Thiériot, M. Seitlinger, M. Hetzel, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Gosselin et
M. Forissier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.